

Ecole Doctorale 513
Droit Et Sciences Politiques, Economiques et de Gestion

La prochaine réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale aura lieu :

**Le mardi 23 octobre 2018
à 17h30
en Salle 409 - 4^{ème} étage – Campus Trotabas**

Ordre du jour :

- 1/ Etude des dossiers d'autorisation d'inscription
- 2/ Etude des dossiers de dérogation à la durée
- 3/ Rentrée doctorale
- 4/ Point sur le règlement relatif à l'attribution des contrats doctoraux
- 5/ Point sur les membres extérieurs du Conseil de l'école
- 6/ Questions diverses

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 23/10/2018

Etaient présents : Madame BOLLAERT Helen, Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur LATINA Mathias, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MILLET-DEVALLE Anne-Sophie, Monsieur ORTOLANI Marc, Monsieur REIS Patrice, Madame ROUBY Evelyne, Madame STEICHEN Pascale, Monsieur PUIGVENTOS Rémi, Monsieur TULLOUE Clément, Madame ARFEUIL Isabelle,

Etaient excusés : Monsieur ALLEGRET Jean-Pierre, Madame BARGEL Lucie, Monsieur RUMPALA Yannick, Monsieur SCHEER Tobias, Monsieur VALLAR Christian, Madame WALLISER Elisabeth, Monsieur VERY Philippe, Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Monsieur GIOVANNELLI Adriano, Monsieur ABHAURRAHMAN Meer, Madame FERNANDEZ Virginie, Monsieur NGAMBOU DJATCHE Melchisedek, Madame GAZANO Elisabeth, Madame RENAUDAT Françoise,

La réunion commence à 17h30.

1/ Etude des dossiers d'autorisation d'inscription

Six dossiers sont étudiés. Deux dossiers issus de l'écrin INSTAR et un dossier issu du laboratoire CERDACFF reçoivent un avis favorable.

Trois autres sont repoussés au prochain Conseil en raison de l'absence de pièces maîtresses.

2/ Etude des dossiers de dérogation à la durée

Un dossier de dérogation à la durée pour une cinquième année de doctorat est ensuite examiné. Il reçoit un avis favorable en raison du transfert opéré.

Viennent ensuite cinq dossiers de dérogation à la durée pour une sixième année de doctorat. Tous sont acceptés par les membres du Conseil.

3/ Rentrée doctorale : point sur la conférence, prix de thèse ...

La prochaine rentrée solennelle aura lieu le mardi 11 décembre 2018. Le programme complet sera diffusé via mailing et carton d'invitation.

4/ Point sur les membres extérieurs du Conseil de l'école doctorale et leur rôle dans l'attribution des contrats doctoraux

Il est question d'intégrer les membres extérieurs à l'audition relative à l'attribution des contrats doctoraux. Les membres du Conseil présents restent perplexes face à cette idée, étant donné qu'il s'agit avant tout d'un exercice académique. Il apparaît déjà assez délicat de juger d'autres disciplines. Ce projet semble donc difficile à mettre en œuvre.

Les représentants des EUR pourront être invités dans les différents Conseils des ED concernées. Pour l'ED DESPEG, cela ne concerne, pour le moment, que M. MONTAGNAT, représentant DS4H.

5/ Questions diverses

Deux demandes de césure sont présentées aux membres du Conseil. Toutes les deux sont accueillies favorablement.

Enfin, le modèle de convention de formation doctorale retenu est celui proposé par l'école doctorale STIC. Les membres du Conseil sont donc invités à travailler à nouveau sur le document pour faire état de leurs remarques et des spécificités de l'école doctorale DESPEG. A cet égard, Mme MILLET-DEVILLE propose que le recours systématique au logiciel anti-plagiat COMPILATIO, avant toute soutenance de thèse, y figure.

Le prochain conseil aura lieu le 4 décembre 2018. Y sera acté ce jour la convention de formation doctorale.

Bien cordialement,

Professeure Pascale STEICHEN

Directrice de l'Ecole Doctorale DESPEG

